

Réunion du conseil municipal du 24/06/2021

Présents :

Cyril **ABELA** – Floréal **DUCLAUX** – Candy **CATARD** – Gilles **DUFRESNE** – Pierre **BRIOL** – Laurent **GARINEAU** – Emilie **CAMPOS** – Cécile **BAREYRE** – Reine **JACQUET**

Absents :

Araceli **DUHAMEL** (*procuration faite à Reine JACQUET*) – Thiméo **LACROIX**.

Secrétaire de séance : Cécile BAREYRE

Ordre du jour :

- Recrutement de la secrétaire de Mairie
- FDAEC 2021
- Vote des taxes
- Gestion des chiens errants sur la commune
- Point sur les subventions, réponse à des appels à projet
- Validation du devis de bornage chemin rural
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h45.

■ **Recrutement de la secrétaire de mairie**

Vu de la qualité de son travail, le Maire propose que la secrétaire, Madame Audrey LLOPEZ soit engagée pour exercer les fonctions de **rédacteur** pour une durée déterminée d'**un an** correspondant à la **durée réglementaire du stage** prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel elle a vocation à être titularisée.

Madame Audrey LLOPEZ exercera ses fonctions à temps **non complet** pour une durée hebdomadaire de **13 heures**.

Elle sera rémunérée sur la base de l'**indice majoré 343 afférent au 1^{er} échelon du grade de rédacteur**.

Une lecture de son contrat est faite par le Maire devant le Conseil.

Vote :

Pour : **10** (*dont une procuration*) Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide qu'en concertation avec le Centre de Gestion, une **fiche de poste** sera très prochainement établie pour fixer avec plus de précisions les tâches que la collectivité souhaite confier à cet agent.

■ **Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC 2021)**

Cette dotation cantonale correspond à un **montant de 8973 euros** pour l'année 2021. Les opérations éligibles doivent obligatoirement concerner des travaux d'investissement (*voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier*) et le taux de financement du FDAEC ne peut dépasser **80%** du coût HT de l'opération.

Pour l'année 2021, le Conseil Municipal décide d'inscrire au FDAEC, les opérations suivantes :

Pose de bandeaux en PVC sur l'avant-toit de la salle des fêtes + d'une gouttière en zinc	3705 euros HT
Pose de lambris PVC avant-toit mairie	1600 euros HT
Achat d'une tente de réception de 14m X6m	1612 euros HT
Lot 15 tables + 96 chaises + chariot + un banc extérieur	6495,52 euros HT
Total HT :	13 412,52 euros HT
Reste à payer pour la commune hors dotation FDAEC :	4 439,52 euros HT

Vote :

Pour : **10** (*dont une procuration*) Contre : 0 Abstention : 0

■ **Vote des taxes locales pour l'année 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter, pour l'année 2021, les taux d'imposition des taxes directes locales comme ci-dessous :

Taxe foncière bâti	34,63 % dont 17,17 % commune (comme en 2020) + 17,46 % (taux départemental)
Taxe foncière non bâti	58,99 % (comme en 2020)

Vote :

Pour : **10** (*dont une procuration*) Contre : 0 Abstention : 0

■ **Gestion des chiens errants sur la commune**

Un chien agressif qui se déplace en dehors de son territoire a été signalé par plusieurs administrés et cela à plusieurs reprises sur la commune.

Pour remédier à cette situation et **prévenir tout risque éventuel de morsure** de la part de l'animal, le Conseil municipal a pris la décision d'envoyer un courrier (*avec accusé de réception*) au propriétaire du chien afin de lui rappeler la réglementation en vigueur concernant les animaux qui divaguent sur la commune.

D'autre part, le Maire propose d'adhérer au **SACPA** (*Service Pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal*) pour un coût de 0,88 euros par habitant et par an. Ainsi les animaux perdus ou divagants sur la voie publique seront récupérés par le SACPA en attendant de retrouver leur maître.

Vote :

Pour : **10** (*dont une procuration*) Contre : 0 Abstention : 0

■ **Point sur les subventions et appel à projet**

Bonne nouvelle : Madame la Préfète de la Gironde a envoyé un courrier pour signaler qu'elle nous accordait la subvention que nous avons demandée au titre de la **DETR 2021** (*Dotation d'équipement des territoires ruraux*) pour la réfection de la **façade de la salle des fêtes**.

Ainsi la somme de **4 443,32 euros** sera allouée à la commune de Montignac pour les travaux concernés.

Cette subvention correspond à **35 %** du montant total de la dépense envisagée.

D'autres demandes de subvention ont été déposées (*DSIL*).

■ **Validation du devis de bornage chemin rural**

En référence à l'avis favorable donné par le Conseil Municipal du 05/12/2019 pour une enveloppe budgétaire de 2000 euros, puis à la confirmation de cet avis donnée par le Conseil du 28/05/2021, sur présentation du devis s'élevant à 900 euros HT émanant du géomètre Gilles Cluzant, l'échange du chemin rural (partant de la voie communale n°4 jusqu'au lieu-dit La Mothe) est accepté par le Conseil municipal.

Vote :

Pour : **8** (*dont une procuration*) Contre : 0 Abstention : 2 non votants

■ Questions diverses

Des administrés déplorent le fait qu'un certain nombre de camions ne respectent pas la réglementation en vigueur concernant la circulation des camions de plus de 15 tonnes sur la commune. Ainsi, la route qui rejoint la commune de Ladaux et le lieu-dit « Le casse » est régulièrement empruntée par les poids lourds malgré les panneaux de signalisation placés aux extrémités de cette route.

La commission « voiries » va donc se réunir pour résoudre le problème et apporter des modifications quant à la signalétique déjà présente sur le terrain.